

Le premier symposium sur l'éco-tourisme en Afrique

Lelo Nzuzi

Volume 37, Number 102, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022402ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022402ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nzuzi, L. (1993). Le premier symposium sur l'éco-tourisme en Afrique. *Cahiers de géographie du Québec*, 37(102), 621–625. <https://doi.org/10.7202/022402ar>

Le premier symposium sur l'éco-tourisme en Afrique¹

Lelo Nzuzi

Département de géographie-géologie
Université de Kinshasa
Kinshasa XI
Zaïre

INTRODUCTION

L'*Africa Travel Association* (l'Association du Tourisme Africain) dont le siège est à New York organisa, du 7 au 11 novembre 1992, à la station balnéaire de Saly, à 80 km de Dakar, le premier symposium sur l'Éco-Tourisme en Afrique. Il fut placé sous le Haut Patronage conjoint du Ministère du Tourisme et de l'Environnement du Sénégal ainsi que de la Commission pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale du Tourisme, en co-parrainage avec l'Association du Tourisme Africain et la Société Interaméricaine des Agences de Voyage. Il s'était tenu sous la présidence du Ministre Zambien du Tourisme qui était aussi Président en exercice de l'Association du Tourisme Africain.

Le symposium ne fut que la suite des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement de 1992 à Rio de Janeiro. Il y était recommandé à l'Afrique de coupler la politique touristique avec celle de la protection de l'environnement car il existe des grandes interactions entre sa nature et son tourisme qui s'effectuent encore essentiellement dans les parcs naturels et réserves apparentées.

Le symposium fut honoré par la présence de sept Ministres de l'Environnement et du Tourisme², du Sous-Secrétaire Adjoint Américain au Commerce pour les Voyages et le Tourisme, de grands professionnels du tourisme américain et africain, de journalistes américains spécialisés en Éco-Tourisme, d'opérateurs touristiques tant américains qu'africains, de pays africains fournisseurs de produits touristiques³, etc.

Il fut animé par une vingtaine de communications sur : 1) l'Éco-Tourisme face au tourisme mondial; 2) les plans de développement des parcs nationaux et autres zones protégées; 3) les effets de l'Éco-Tourisme sur la race humaine et le monde des animaux; 4) le point de vue du secteur public sur l'Éco-Tourisme; 5) le rôle de l'architecte dans l'Éco-Tourisme; 6) la promotion de l'Éco-Tourisme; 7) l'Éco-Tourisme et la formation professionnelle; etc. À cet effet, le Zaïre présenta sa nouvelle politique de promotion éco-touristique qu'on peut résumer de la manière suivante :

TOURISME ET ENVIRONNEMENT AU ZAÏRE : NOUVELLE POLITIQUE DE PROMOTION

LES POTENTIALITÉS BIOPHYSIQUES

Avec ses 40 millions d'habitants et ses 2 345 000 km², le tourisme zaïrois est intimement lié à la «nature naturelle» : des sites naturels splendides, un patrimoine géologique important, une agréable façade atlantique, une flore et une faune exceptionnellement riches, un puissant réseau hydrographique, etc.

Sa forêt tropicale humide (1 250 000 km²) couvre la moitié du pays et celle de la réserve forestière tropicale africaine. Elle contribue à la régénération de 30 % de l'oxygène du globe, renferme 50 % d'espèces animales et végétales du continent.

Ses 10 parcs nationaux, ses 30 domaines de chasse et 13 réserves de faune représentent plus ou moins 200 000 km² d'aires protégées, soit près de 8 % de l'étendue du pays. Ses parcs ont été classés par l'UNESCO comme sites du Patrimoine Mondial Naturel à cause de la beauté, richesse et spécificité de leur faune et flore : «véritables cadres paradisiaques» de l'Éco-Tourisme.

L'ORGANISATION SPATIALE

Si le premier parc national du monde, le Yellowstone National Park, fut créé aux États-Unis d'Amérique en 1872, il faut noter que la première Réserve Naturelle en Afrique fut créée en 1925 à l'Est du Zaïre : c'est le Parc National Albert, débaptisé «Parc des Virunga» (800 000 hectares).

Ce parc protège les volcans, les forêts ombrophiles, les lacs, les glaciers éternels, les hippopotames, les buffles, les antilopes, les lions, les léopards et les célèbres gorilles de montagne qui ne vivent qu'au Zaïre et au Rwanda.

La création du Parc de la Garamba au Nord-Est remonte à 1938. Ses 500 000 ha de savanes herbeuses et boisées sauvegardent les girafes, les quelque 10 000 éléphants et 50 000 buffles, ainsi que le fameux rhinocéros blanc : animal préhistorique ne vivant qu'au Zaïre.

Le Parc de l'Upemba au Sud-Est (100 000 ha) date de 1939. Il conserve une faune et flore spécifiques : le zèbre, l'élan du Cap, l'éléphant, l'antilope et les oiseaux aquatiques qui prolifèrent à la rencontre de deux forêts distinctes : la guinéenne et la zambézienne.

L'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN) est créé en 1969 et quatre nouveaux parcs nationaux le seront en 1970.

Le Parc de la Salonga au Centre-Ouest (3 600 000 ha) conserve la forêt tropicale humide vierge, les pygmées, les crocodiles, les éléphants et le curieux chimpanzé nain : animal ne vivant qu'au Zaïre.

Le Parc de la Maïko à l'Est (1 000 000 ha) conserve non seulement la forêt ombrophile à 1 200 m d'altitude mais aussi les gorilles de montagne, le paon zaïrois et l'okapi : animal qui ne vit qu'au Zaïre.

Le Parc de Kahuzi-Biega à l'Est (600 000 ha) protège les gorilles de montagne dans une forêt ombrophile à plus de 2 000 m d'altitude.

Le Parc de Kundelungu au Sud-Est (960 000 ha) protège, sur un plateau de savane, entaillé par de gigantesques chutes, le guépard, le zèbre, l'antilope rouanne, l'élan du Cap, l'hippopotame noir et le *grand Koudou*.

Le Parc Président Mobutu, créé en 1972 à Kinshasa (N'Sele), sauvegarde une mosaïque forêt-savane où vivent paisiblement les phacochères, antilopes, civettes, chacals, mangoustes, buffles, pythons, boas et oiseaux.

Le parc marin (mangrove) et celui de l'Ituri (Epulu) (1 400 km²) furent créés en 1992. Le premier, sur la côte atlantique, protège des lamantins et les palétuviers alors que le second, dans la forêt équatoriale du Nord, l'okapi.

LES SOUS-DÉVELOPPEMENTS DE L'ÉCO-TOURISME NATIONAL

Les causes politiques et institutionnelles sont : 1) les obstacles multiples érigés sous prétexte de la sécurité nationale; 2) la mauvaise gestion du Fonds de Promotion du Tourisme; 3) la marginalisation du secteur touristique dans les plans de développement; 4) la non-application des mesures de facilitation et de législation sur les agences de voyage; 5) l'absence du tourisme zaïrois à l'étranger; 6) l'interdiction de séjour et de circulation des étrangers dans les zones minières; 7) la dictature du Président Mobutu; 8) le Sida; 9) les troubles politiques, etc.

Les causes logistiques sont : 1) l'insuffisance des moyens de transport et de télécommunication; 2) la fermeture aux trafics internationaux des aéroports provinciaux de Goma, Lubumbashi et Kisangani; 3) la signature des contrats fantaisistes entre l'État et les sociétés fictives pour la gestion du patrimoine hôtelier; 4) l'insolvabilité de l'État vis-à-vis du secteur hôtelier et bradage de ce patrimoine; 5) l'absence du plan directeur du tourisme; 6) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures d'accueil.

Les causes culturelles sont : 1) l'absence de musées naturels, jardins zoologiques et botaniques pour une éducation muséologique; 2) l'absence de formation du personnel hôtelier; 3) le manque d'éducation populaire à la chose écotouristique; 4) l'absence de grandes manifestations culturelles internationales; 5) l'ignorance des vertus culinaires zaïroises pourtant variées et très riches, etc.

LA NOUVELLE POLITIQUE DE PROMOTION

Le «duo ministériel» : Environnement et Tourisme

Comme le tourisme zaïrois ne s'effectue que sur la «nature naturelle», la Conférence Nationale Souveraine du Zaïre a décidé désormais de garder, au sein d'un seul Ministère, le Tourisme et l'Environnement. Objectif : développer une politique touristique qui prenne en compte les enjeux de la conservation de la nature étant donné la copénétration étroite au Zaïre entre l'environnement et le tourisme.

Le Fonds National de l'Environnement et de la Bio-diversité

Dans un souci de convergence entre les résolutions du «Sommet de la Terre» de Rio de Janeiro en 1992 et celles de la Conférence Nationale Souveraine du Zaïre, il a été décidé de créer un Fonds National de l'Environnement et de la Bio-diversité (FNE) pour le respect des équilibres écologiques.

Les mesures de facilitation et l'appui logistique

Le Gouvernement de Transition vient de présenter son projet de loi portant sur les mesures de facilitation des conditions d'entrée, de séjour et de sortie des touristes étrangers au Zaïre, ainsi que sur la réouverture du tourisme cynégétique et des aéroports provinciaux aux trafics internationaux.

Le reboisement des environs des parcs

En mai 1988, l'État zaïrois (IZCN) et la CEE avaient lancé un projet de reforestation des environs du Parc des Virunga. Objectif : constituer une réserve de bois de chauffage pour la population locale, délimiter le parc par une ceinture verte, dissuader les villageois environnants de couper du bois à l'intérieur du parc. Dans la contrée de Nzulo, quelque 40 000 arbres furent plantés au cours de la dernière moitié de 1989.

La sécurité des biens et des personnes

L'État vient de décider le remplacement des soldats réputés braconniers, basés à Beni aux environs du Parc des Virunga, par les éléments de la gendarmerie.

À la fin de la communication, le Zaïre a souligné être convaincu, grâce à sa nouvelle politique, à sa position géographique et à sa grande bio-diversité, avoir tous les atouts pour développer un Éco-Tourisme saisonnier et rotatif qui permettra une meilleure répartition du flux touristique dans le pays et un respect de la capacité de charge des sites naturels : milieux étalons ou laboratoires qui peuvent servir de cadre de référence pour l'éducation, la science et la culture.

NOTES

- 1 L'auteur fut Président de la Sous-commission du Tourisme à la Conférence Nationale Souveraine du Zaïre (CNS) et est Conseiller au Tourisme dans le Gouvernement de Transition issu de la CNS.
- 2 Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée-Bissau, Sénégal, Zaïre et Zambie.
- 3 Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie et Togo.